

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : catherine gendron

<https://www.cadre21.org/membres/99c47070ab2198de26347158>

Date d'obtention : 2020-11-20 17:51:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1- Bien écouter la personne victime qui vient se confier. La rassurer et la mettre en confiance et lui faire comprendre, qu'elle fait partie de la situation.
- 2- Remplir la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendues de la situation.
- 3- Demander s'il y a d'autres personnes impliquées et si oui, les rencontrées pour remplir la grille d'évaluation avec eux aussi (individuellement, s'il y a plusieurs autres personnes impliquées) pour corroborer les faits. Et leur demander de ne pas parler de l'incident avec d'autres jeunes.
- 4- Ensuite, rencontrer le jeune instigateur pour confisquer son cellulaire (ou autre appareil électronique) et lui expliquer la suite. Si nous jugeons qu'il y a malveillance et/ou nature criminelle, ne pas le questionner sur la situation et rapidement contacter le service de police.
- 5- Si avec les informations que nous avons à date nous jugeons qu'il y a pas de malveillance et/ou nature criminelle, nous devons rencontrer le jeune instigateur pour obtenir sa version des faits et mieux comprendre son intention. De plus, ceci nous aidera à voir si c'est un geste impulsif ou malveillant. Mais à la fin de l'intervention, il est quand même important de communiquer avec le service de police, c'est eux qui remettrons l'appareil confisqué.
- 6- Il est finalement aussi important dans les meilleurs délais de communiquer avec les parents (de la victime, de l'instigateur et si d'autres jeunes impliqués) pour leur expliquer la situation, le protocole d'intervention (programme sexto + politiques de l'établissement) et les démarches à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que les rencontres de sensibilisation Sexto sont des interventions éducatives qui ont pour but d'informer les jeunes et leurs parents. Pour qu'ils puissent réaliser l'ampleur de leur comportement (qui peuvent être de nature criminelle) et faire de la sensibilisation aux conséquences encourues par le Sextage. Je retiens d'abord qu'il est important de bien suivre les étapes dans l'ordre de la méthode Sexto pour protéger la jeune victime ainsi que les autres personnes impliquées et limitées la propagation des images et ou vidéos. Il est aussi important en tant qu'intervenant de ne pas regarder les images, même si le jeune insiste. On doit rassurer l'élève et lui dire qu'on croit sa version. La grille d'évaluation de l'incident nous permettra de déterminer la nature de celle-ci sans avoir besoin de voir l'image. De plus, les mises en situation m'ont fait comprendre qu'on doit compléter le protocole Sexto seulement quand c'est le jeune lui-même qui vient nous parler d'une telle situation ou un autre jeune qui vient pour un ami ou qui a été témoin d'une situation (si c'est une tierce personne remplir d'abord la grille d'évaluation avec la tierce personne et ensuite aller rencontrer la victime pour voir si elle veut en parler avec nous). Si c'est un parent qui nous appelle, nous devons le diriger vers le service de police et si c'est un policier qui nous demande de rencontrer un jeune, cela ne fait pas partie de notre mandat.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De mettre la personne en confiance dès le début lorsqu'elle vient nous parler d'une situation qu'elle vit ou qu'elle a vécu pour l'inciter à se confier. La rassurer et lui faire comprendre qu'elle fait partie de la solution. Bref, de l'encourager et lui faire comprendre la différence entre l'erreur de jugement qu'elle a faite et la personne qu'elle est véritablement.